



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Système sonar bathymétrique	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ801-161760/A	Date 2015-12-22
Client Reference No. - N° de référence du client EZ801-161760	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XLV-211-6884	
File No. - N° de dossier XLV-5-38169 (211)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-01	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buchan, Torrey	Buyer Id - Id de l'acheteur xlv211
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-3249 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-3960
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Public Works and Government Services Canada #2 Annacis Parkway, Delta, B.C. V3M 6A2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
2.5 FINANCEMENT MAXIMAL.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - LE PRIX LE PLUS BAS PAR POINT.....	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.8 ATTESTATIONS	10
6.9 LOIS APPLICABLES	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11 RÈGLEMENTS CONCERNANT LES EMPLACEMENTS DU GOUVERNEMENT.....	11
ANNEXE A	12
BESOIN	12
ANNEXE B	16
BASE DE PAIEMENT	16
ANNEXE C	19
CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE.....	19
ANNEXE D	28
DISPOSITIONS SUR L'INTÉGRITÉ - LISTE DES NOMS.....	28
ANNEXE E	29
LISTE DE VÉRIFICATION DE L'OFFRE	29

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ801-161760/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ801-161760

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-5-38169

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlv211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Les Services de géomatique de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) doivent acquérir un système sonar bathymétrique multifaisceaux à deux têtes en vue d'effectuer des levées hydrographiques et de la cartographie du fond marin du fleuve Fraser. L'entrepreneur devra livrer le système dans la région du Pacifique et offrir de la formation sur celui-ci.

Le système doit être rendu droits acquittés (RDA) à Delta, C-B avant le 31 mars 2016. Après la livraison, l'entrepreneur devra fournir de la formation sur place à Delta, C-B.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B3000T (2006-06-16), Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard quinze jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en

N° de l'invitation - Solicitation No.
EZ801-161760/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ801-161760

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-5-38169

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Financement maximal

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de 246,000,00 \$ (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique – Deux (2) copies papier et une copie électronique sur clé USB.
Section II : Soumission financière – Une copie papier et une copie électronique sur clé USB.
Section III : Attestations – Une copie papier et une copie électronique sur clé USB.
Note : Les copies électroniques devraient être fournis sur une clé USB unique

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.1.1 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.2 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#)(2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Reportez-vous à l'annexe C, les critères d'évaluation techniques.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection - le prix le plus bas par point

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires
2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des

« [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2030](#) (2015-09-03), Conditions générales - besoins plus complexes de biens s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

Conditions générales supplémentaires [4003](#) (2010-08-16), Logiciels sous licence s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus comme suit :

Item	Exigences de livraison obligatoires
un système sonar bathymétrique multifaisceaux reçu au lieu de TPSGC à Delta, en Colombie-Britannique	31 mars, 2016
La formation sur site	Dans les 60 jours de la livraison du système

6.4.2 Les délais doivent être respectés

La livraison est un élément essentiel du présent contrat. À l'exception des retards justifiables annoncés conformément à la section 11 du document 2030 Conditions générales – Besoin plus complexe de biens, le défaut de l'entrepreneur de livrer les bateaux aux dates précisées dans le présent contrat portera préjudice au gouvernement du Canada qui, à sa discrétion, pourra :

- (a) Résilier le contrat conformément aux sections 10 (Rigueur des délais) et 30 (Manquement de la part de l'entrepreneur) du document 2030, Conditions générales; ou
- (b) Éventuellement, modifier le contrat. La ou les dates de livraison ne seront pas reportées si l'entrepreneur n'offre pas de compensation sous forme de rajustement des prix, des garanties, des quantités ou des services à fournir.

6.4.3 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat : Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Vancouver, C-B.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ801-161760/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ801-161760

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-5-38169

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Torrey Buchan
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Approvisionnements, marine - Région du Pacifique
Adresse : 1230, rue Government, bureau 401
Victoria, C-B V8W 3X4 Canada
Téléphone : 250-216-2092
Courriel : torrey.buchan2@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-____

Télécopieur : ____-____-____

Courriel : _____ .

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit remplir le tableau ci-dessous soumettre à leur soumission.

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives à la passation de marché			
Questions d'ordre technique			
Questions de facturation			

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Multiple Payments

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiement multiples

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence;
- c) les conditions générales 2030 (2015-09-03), Conditions générales - besoins plus complexes de biens
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____;

N° de l'invitation - Solicitation No.
EZ801-161760/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ801-161760

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-5-38169

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.11 Règlements concernant les emplacements du gouvernement

L'entrepreneur doit se conformer à tous les règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

ANNEXE A

BESOIN

Système sonar bathymétrique multifaisceaux

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), région du Pacifique – Géomatique/Hydrographie est à la recherche d'un système sonar bathymétrique multifaisceaux pour utilisation dans les levés hydrographiques et les cartographies du fond marin.

SPÉCIFICATIONS

1. Portée

TPSGC, région du Pacifique recherche un système sonar bathymétrique multifaisceaux à deux têtes, offrant une option de fréquence d'exploitation multiple ou à sélectionner (y compris tête[s] sonar[s], processeur de signaux sonar, câbles, logiciel de contrôle/d'acquisition de données, manuels, garantie et formation) aux fins de travaux de levé hydrographique en eaux littorales (1-200 m). Le sonar sera utilisé aux fins d'une capacité opérationnelle de levé hydrographique à bord du bâtiment hydrographique *Profiler II* de TPSGC (d'une longueur d'environ 14 m). Le système doit être conforme aux exigences d'Ordre exclusif en profondeurs de 1 à 20 m des normes du Service hydrographique du Canada visant les levés hydrographiques, et être conforme également aux exigences des levés d'Ordre spécial en profondeurs de 20 à 40 m et à celles des levés d'ordre 1a pour les profondeurs de plus que 40 m des Normes OHI pour les levés hydrographiques de l'Organisation hydrographique internationale (publication S - 44). L'objet de cet achat peut être utilisé par d'autres régions administratives et/ou directions au sein du gouvernement fédéral du Canada.

2. Conditions générales

- a. Le système proposé est disponible commercialement depuis un (1) an, et au moins cinq (5) systèmes doivent être exploités dans le même contexte opérationnel (normes OHI).
- b. La proposition des entrepreneurs qui proposent deux (2) systèmes séparés et/ou distincts pour répondre aux présentes spécifications ne sera pas envisagée relativement au présent besoin.
- c. La proposition des entrepreneurs qui proposent des systèmes interférométriques ou bathymétriques à balayage latéral ne sera pas envisagée relativement au présent besoin.
- d. Tous les composants du système (matériel et logiciel) doivent être sous garantie, laquelle doit couvrir toute intervention d'entretien, de maintenance et de réparation requise, pour un minimum d'un (1) an.

3. Description technique

3.1 Caractéristiques générales du système

- a. Le système doit offrir des fréquences multiples (soit, la double fréquence) ou une fréquence d'exploitation choisie par l'utilisateur de manière à atteindre une gamme des profondeurs plus étendue.
- b. Le système doit avoir une gamme de fréquences d'exploitation comprise entre 200 et 400 kHz.
- c. Le système doit fournir des données bathymétriques sur une fauchée d'au moins huit (8) fois la profondeur de l'eau jusqu'à un maximum de 100 m, et offrir une stabilité en roulis de la fauchée de +/- 100 degrés en conditions d'exploitation types.

-
- d. Le système doit comprendre une sonde de célérité du son montée sur support pour fournir la vitesse du son à la profondeur de la tête sonar devant être utilisée en temps réel.
 - e. Le système doit procurer la focalisation du faisceau de réception.
 - f. Le système doit garantir que tous les composants maintiennent une cohérence temporelle avec latences mesurables.
 - g. Le système doit réaliser la détection des caractéristiques des levés d'Ordre spécial (1 m³) des normes du Service hydrographique du Canada pour les levés hydrographiques dans des profondeurs de 20 m ou moins à l'intérieur d'un secteur de fauchée de +/- 100 degrés, sous des vitesses de navire pouvant aller jusqu'à 8 nœuds.
 - h. Le système doit fournir les données d'image (intensité de la rétrodiffusion acoustique) du plancher océanique avec une résolution de portée minimale de 5 cm. Les niveaux d'émission et les réglages du gain doivent être enregistrés avec les données.
 - i. Les données bathymétriques tout comme l'imagerie doivent être fournies dans un format qui puisse être importé facilement dans le progiciel CARIS HIPS/SIPS, via la pleine fonction de l'assistant de conversion.
 - j. Le système doit accepter et utiliser des correcteurs de mouvements du navire (soit pilonnement, tangage, roulis et cap) d'une centrale inertielle Applanix POS/MV320 ou Wavemaster.
 - k. Le système doit accepter et utiliser les valeurs de vitesse du son et les correcteurs de profil des capteurs AML et Valeport. Une ou l'ensemble de ces corrections peuvent être appliquées par le biais du progiciel exclusif du fabricant en temps réel de même que par post-traitement via le progiciel CARIS HIPS/SIPS. Les corrections selon le mouvement appliquées dans le logiciel du sonar doivent être marquées d'indicateurs dans le train de données afin d'indiquer les corrections spécifiques ayant été faites dans le logiciel du sonar.
 - l. Le système doit avoir la capacité de stabilisation en roulis. Il doit être capable de réaliser un secteur de fauchée de +/- 100 degrés sous un roulis maximum de +/- 10 degrés. Le système doit pointer dynamiquement tous les faisceaux à partir du roulis mesuré et non pas éliminer les faisceaux qui roulent en dehors du secteur recherché.
 - m. Le système doit être extensible de manière à enregistrer dans un fichier séparé la rétrodiffusion acoustique de la colonne d'eau (rétrodiffusion volumique).
 - n. Le système doit être compatible avec les logiciels d'enregistrement de données Hypack Hysweep et QPS QINSy.
 - o. Le système doit comporter un émetteur/projecteur pointable et un mode à impulsions multiples pour prendre en compte les effets de tangage et de cap du navire, ou être extensible en ce sens.
 - p. L'entrepreneur doit fournir un modèle de propagation de l'incertitude pour les écarts probables horizontaux et verticaux (ou, subsidiairement, les erreurs de portée et les erreurs d'angle de réception).
 - q. Le système doit fournir, à l'intérieur de son train de données, un indicateur de qualité du faisceau pouvant être saisi en post-traitement pour fin de contrôle de la qualité.

- r. Si le système est formé d'éléments transducteurs séparés (soit un [1] élément émetteur et deux [2] éléments récepteurs, deux [2] éléments émetteurs et deux [2] éléments récepteurs, ou deux [2] éléments distincts), tous les éléments du sonar (émetteurs et récepteurs) doivent loger sur un seul support. Un support calibré doit être fourni avec le système, qui doit être conforme aux exigences liées à l'alignement du système.

3.2 Dimensions/poids

- a. Le système doit pouvoir s'installer à bord de navires d'une longueur d'aussi peu que 7 m.
- b. Le système doit s'utiliser dans une configuration du type à montage fixe (soit monté sur coque et monté sur poteau).
- c. Le système (tête[s] sonar[s] et unité de processeur combinées) ne doit pas peser plus que 100 kg à l'air libre.
- d. La longueur des antennes d'émission et de réception du système doit être de 0,5 m ou moins.
- e. Le système doit avoir une configuration à réseau plat.

3.3 Électronique

- a. L'électronique du système doit fournir des largeurs de faisceau d'aussi peu que 1° au nadir, au moins dans la direction longitudinale ou transversale, dans le mode/la gamme des fréquences élevées, l'espacement transversal augmentant en proportion de l'angle de pointage du faisceau.
- b. Le taux d'impulsions du sonar doit être choisi par l'appareil lui-même à partir de la profondeur et du secteur de fauchée, ou selon la plage d'exploitation réglée du sonar. Il doit permettre le changement manuel du paramètre à l'intérieur des plages d'exploitation nominales.
- c. Le système doit utiliser le protocole de temporisation précise IEEE 1588, *Precise Time Protocol* (PTP), ou un protocole semblable permettant de maintenir la cohérence temporelle pour tous les composants du système.
- d. Le sonar doit offrir des fonctionnalités automatisées (contrôlées à même le logiciel exclusif du fabricant ou un logiciel tiers) comme la télémétrie automatique, la poursuite de porte, la poursuite de pente, la durée d'impulsion, le type d'impulsion, la puissance et le gain, ainsi que la capacité de surpasser manuellement ces réglages s'il y a lieu.
- e. Le système doit fonctionner dans des eaux dont la température est de -2 °C à +30 °C.

3.4 Largeur de la fauchée/espacement des faisceaux

- a. Le système doit procurer, dans le logiciel d'acquisition, la fonctionnalité de contrôle de la largeur de la fauchée et offrir au moins l'espacement équidistant des faisceaux.
- b. Le système doit mettre à l'échelle l'espacement des faisceaux selon la largeur établie du secteur de la fauchée de manière à ce que tous les faisceaux soient maintenus.

3.5 Logiciel/ordinateur

- a. Le système de sonar doit être fourni avec un logiciel pour prendre en charge une interface contrôlée par ordinateur pour l'acquisition et l'affichage de données. Ce logiciel doit être compatible avec la plateforme Windows 7.

- b. Le système de sonar doit fournir le moyen de réseauter avec un sous-système ordinateur et un équipement auxiliaire via port série et connexion Ethernet.
- c. La base de temps du système (pour fin de synchronisation d'un sous-système ordinateur et d'un équipement auxiliaire) doit être synchronisée au temps universel coordonné (UTC) via le système mondial de localisation (GPS), soit à 1 impulsion par seconde (1 imp./s).

4. Soutien du produit

- a. L'entrepreneur doit fournir un soutien technique par téléphone et/ou courrier électronique dans les 24 heures d'une demande à ce titre, 7 jours sur 7, et fournir ainsi des réponses à des questions techniques courantes.
- b. L'entrepreneur doit fournir tous les manuels rattachés au produit au moment de sa livraison (le format PDF étant préféré).
- c. Les pièces de rechange doivent être disponibles d'ici 2025 (ce qui correspond au cycle de vie prévu du produit).
- d. Une séance de formation sur l'utilisation du sonar, le logiciel de commande et les configurations du sonar doit être fournie sur place (Unit 2, 100 Annacis Parkway, Delta [C.-B.]), au moment du déploiement, pour un maximum de sept (7) membres de personnel.
- e. Une formation sur l'utilisation et l'entretien de base du système doit s'étendre sur une durée minimum de trois (3) jours, à raison de huit (8) heures par jour (pour un minimum requis totalisant ainsi 24 heures) sera comprise.
- f. La formation doit avoir lieu à des dates et heures fixées par entente mutuelle entre l'entrepreneur et l'État, mais pas plus tard que 60 jours civils après livraison du système.

5. Facultatif – programmes de service après-vente et d'entretien prolongés

Programme de service après-vente et d'entretien prolongés sur tout le matériel et les logiciels connexes : micrologiciel sous licence et mises à jour de logiciels, soutien technique disponible 7 jours sur 7, par téléphone et courrier électronique, et couverture sous garantie du sonar et de l'unité de traitement.

Un prix doit être fourni par tous les soumissionnaires en vertu de l'annexe B, pour les programmes facultatifs de service après-vente et d'entretien prolongés de 2, de 3 et de 5 ans. Ces programmes de service après-vente et d'entretien prolongés sont en sus du programme de service après-vente et d'entretien d'un (1) an qui doit être fourni d'emblée avec le système (voir la section 2.d.).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ801-161760/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ801-161760

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-5-38169

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Partie 1 – Exemple de la base de paiement

Instructions aux soumissionnaires

L'échantillon de la base de paiement est ici qu'à titre d'exemple et ne doit pas être rempli par le soumissionnaire.

Article	Description	Prix (\$ CA)
1.	Un (1) système sonar bathymétrique multifaisceaux, conformément aux modalités énoncées à l'annexe A, Besoin.	\$
2.	Rendu droits acquittés (RDA) selon les Incoterms 2000, à Delta, C-B.	\$
3.	Formation sur place conformément à la section 4.d. de l'annexe A. Ce prix comprend les frais de déplacement et de logement du représentant de l'entrepreneur offrant la formation, tout tarif externe et taux horaire applicable pour le représentant, ainsi que les frais connexes liés au matériel.	\$
4.	Programme d'entretien et de service prolongé (si applicable) : [2, 3 ou 5 ans]	\$
5.	Options supplémentaires (si applicable) : - - -	\$
Prix total ferme (\$ CA)		\$

La TPS est en sus.

Partie 2 - Feuille de soumission financière

Instructions à l'intention des soumissionnaires		
<p>Le soumissionnaire doit soumettre le barème de prix suivant avec sa soumission financière. Si cette condition n'est pas respectée, la soumission sera jugée non recevable. De plus, le soumissionnaire ne doit PAS inclure ses conditions générales de vente dans sa soumission financière, sinon sa soumission pourrait être jugée non recevable.</p> <p>Si la soumission est retenue, le barème de prix ci-dessous constituera la base de paiement pour tout contrat subséquent.</p>		
Article	Description	Prix (\$ CA)
1.	Un (1) système sonar bathymétrique multifaisceaux, conformément aux modalités énoncées à l'annexe A, Besoin. Comprend un programme obligatoire de service et d'entretien d'un an.	(i) _____ \$
2.	Rendu droits acquittés (RDA) selon les Incoterms 2000, à Delta, C-B.	(ii) _____ \$
3.	Formation sur place conformément à la section 4.d. de l'annexe A. Ce prix comprend les frais de déplacement et de logement du représentant de l'entrepreneur offrant la formation, tout tarif externe et taux horaire applicable pour le représentant, ainsi que les frais connexes liés au matériel.	(iii) _____ \$
Prix calculé (i) + (ii) + (iii)		_____ \$
OPTIONS		
<p>Ces options NE feront PAS partie de l'évaluation de la soumission financière. Le Canada pourrait toutefois exercer l'achat de ces composantes additionnelles à l'attribution du contrat.</p>		
4.	Programme de service et d'entretien prolongé : Ces programmes sont en sus du programme de service et d'entretien de base offert pour la première année.	
	5.1 – Programme de service et d'entretien prolongé de deux (2) ans	_____ \$
	5.2 – Programme de service et d'entretien prolongé de trois (3) ans	_____ \$
	5.3 – Programme de service et d'entretien prolongé de cinq (5) ans	_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
EZ801-161760/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ801-161760

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-5-38169

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.	<i>Options supplémentaires</i> : Le soumissionnaire doit soumettre une liste de prix pour les composants auxiliaires supplémentaires, si disponible.	
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$

LIVRAISON PROPOSÉE (ARC) : _____

Nota : La date de livraison proposée ne concerne que le système; la formation sera offerte à une date fixée par entente mutuelle après la livraison du système.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EZ801-161760/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ801-161760

N° de la modif - Amd. No.
xlV211
File No. - N° du dossier
XLV-5-38169

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C
CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

PARTIE 1 : CRITÈRES OBLIGATOIRES

Sont indiquées ci-dessous les exigences minimum du gouvernement du Canada relativement à la fourniture d'un (1) sondeur acoustique multifaisceaux à deux têtes haute résolution devant être utilisé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, région du Pacifique – Géomatique/Hydrographie, pour utilisation à des fins de levés bathymétriques à haute résolution.

Le soumissionnaire doit fournir une preuve et/ou un moyen de vérification des critères techniques obligatoires contenus dans les présentes sous la forme d'une documentation d'appui, p. ex. des dépliant techniques, un certificat de qualification et des lettres d'authenticité provenant d'associations industrielles, selon le cas. À défaut d'une documentation à l'appui qui soit disponible, le soumissionnaire doit fournir à l'appui de cette conformité une description de la façon dont sa soumission répond aux critères qui s'appliquent.

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : _____

Arti cle	Exigences obligatoires minimales	Réus site/ éche c	N° de page de la soum.	Commentaires
1.1	Le système est un transducteur à deux têtes distinctes.			
1.2	Toute proposition de deux (2) systèmes distincts (dans le but de répondre aux spécifications) recevra la note d'échec.			
1.3	Le système proposé est disponible commercialement depuis un (1) an à compter de la date de clôture de l'invitation, et au moins cinq (5) systèmes doivent être exploités dans le même contexte opérationnel (normes OHI).			
1.4	Les propositions de systèmes interférométriques ou bathymétriques à balayage latéral recevront la note d'échec.			

Article	Exigences obligatoires minimales	Réus site/ éche c	N° de page de la soum.	Commentaires
1.5	Tous les composants du système (matériel et logiciel) doivent être sous garantie pour un minimum d'un (1) an.			
1.6	Le système doit être conforme aux exigences d'Ordre exclusif en profondeurs de 1 à 20 m des normes du Service hydrographique du Canada visant les levés hydrographiques, et être conforme également aux exigences des levés d'Ordre spécial en profondeurs de 20 à 40 m et à celles des levés d'ordre 1a pour les profondeurs de plus que 40 m des Normes OHI pour les levés hydrographiques de l'Organisation hydrographique internationale (publication S - 44).			
1.7	Le système doit offrir des fréquences multiples (soit, la double fréquence) ou une fréquence d'exploitation choisie par l'utilisateur de manière à atteindre une gamme des profondeurs plus étendue.			
1.8	Le système doit avoir une gamme de fréquences d'exploitation comprise entre 200 et 400 kHz.			
1.9	Le système doit fournir des données bathymétriques sur une fauchée d'au moins huit (8) fois la profondeur de l'eau jusqu'à un maximum de 100 m, et offrir une stabilité en roulis de la fauchée de +/- 100 degrés en conditions d'exploitation types.			
1.10	Le système doit comprendre une sonde de célérité du son montée sur support pour fournir la vitesse du son à la profondeur de la tête sonar devant être utilisée en temps réel.			
1.11	Le système doit procurer la focalisation du faisceau de réception.			

Article	Exigences obligatoires minimales	Réus site/ éche c	N° de page de la soum.	Commentaires
1.12	Le système doit garantir que tous les composants maintiennent une cohérence temporelle avec latences mesurables.			
1.13	Le système doit réaliser la détection des caractéristiques des levés d'Ordre spécial (1 m ²) des normes du Service hydrographique du Canada pour les levés hydrographiques dans des profondeurs de 20 m ou moins à l'intérieur d'un secteur de fauchée de +/- 100 degrés, sous des vitesses de navire pouvant aller jusqu'à 8 nœuds.			
1.14	Le système doit fournir les données d'image (intensité de la rétrodiffusion acoustique) du plancher océanique avec une résolution de portée minimale de 5 cm. Les niveaux d'émission et les réglages du gain doivent être enregistrés avec les données.			
1.15	Les données bathymétriques tout comme l'imagerie doivent être fournies dans un format qui puisse être importé facilement dans le progiciel CARIS HIPS/SIPS, via la pleine fonction de l'assistant de conversion.			
1.16	Le système doit accepter et utiliser des correcteurs de mouvements du navire (soit pilonnement, tangage, roulis et cap) d'une centrale inertielle Applanix POS/MV320 ou Wavemaster.			
1.17	Le système doit accepter et utiliser les valeurs de vitesse du son et les correcteurs de profil des capteurs AML et Valeport. Une ou l'ensemble de ces corrections peuvent être appliquées par le biais du progiciel exclusif du fabricant en temps réel de même que par post-traitement via le progiciel CARIS HIPS/SIPS.			

Article	Exigences obligatoires minimales	Réussite/ échec	N° de page de la soumission.	Commentaires
	Les corrections selon le mouvement appliquées dans le logiciel du sonar doivent être marquées d'indicateurs dans le train de données afin d'indiquer les corrections spécifiques ayant été faites dans le logiciel du sonar.			
1.18	Le système doit avoir la capacité de stabilisation en roulis. Il doit être capable de réaliser un secteur de fauchée de +/- 100 degrés sous un roulis maximum de +/- 10 degrés. Le système doit pointer dynamiquement tous les faisceaux à partir du roulis mesuré et non pas éliminer les faisceaux qui roulent en dehors du secteur recherché.			
1.19	Le système doit être extensible de manière à enregistrer dans un fichier séparé la rétrodiffusion acoustique de la colonne d'eau (rétrodiffusion volumique).			
1.20	Le système doit être compatible avec les logiciels d'enregistrement de données Hypack Hysweep et QPS QINSy.			
1.21	L'entrepreneur doit fournir un modèle de propagation de l'incertitude pour les écarts probables horizontaux et verticaux (ou, subsidiairement, les erreurs de portée et les erreurs d'angle de réception).			
1.22	Le système doit fournir, à l'intérieur de son train de données, un indicateur de qualité du faisceau pouvant être saisi en post-traitement pour fin de contrôle de la qualité.			
1.23	Si le système est formé d'éléments transducteurs séparés (soit un [1] élément			

Article	Exigences obligatoires minimales	Réus site/ éche c	N° de page de la soum.	Commentaires
	émetteur et deux [2] éléments récepteurs, deux [2] éléments émetteurs et deux [2] éléments récepteurs, ou deux [2] éléments distincts, tous les éléments du sonar (émetteurs et récepteurs) doivent loger sur un seul support. Un support calibré doit être fourni avec le système, qui doit être conforme aux exigences liées à l'alignement du système.			
1.24	Le système doit pouvoir s'installer à bord de navires d'une longueur d'au moins 7 m.			
1.25	Le système doit s'utiliser dans une configuration du type à montage fixe (soit monté sur coque et monté sur poteau).			
1.26	Le système (tête[s] sonar[s] et unité de processeur combinées) ne doit pas peser plus que 100 kg à l'air libre.			
1.27	La longueur des antennes d'émission et de réception du système doit être de 0,5 m ou moins.			
1.28	Le système doit avoir une configuration à réseau plat.			
1.29	L'électronique du système doit fournir des largeurs de faisceau d'au moins 1° au nadir, au moins dans la direction longitudinale ou transversale, dans le mode/la gamme des fréquences élevées, l'espacement transversal augmentant en proportion de l'angle de pointage du faisceau.			
1.30	Le taux d'impulsions du sonar doit être choisi par l'appareil lui-même à partir de la profondeur et du secteur de fauchée, ou selon la plage d'exploitation réglée du sonar. Il doit permettre le changement manuel du paramètre à l'intérieur des plages d'exploitation nominales.			

Article	Exigences obligatoires minimales	Réus site/éche c	N° de page de la soum.	Commentaires
1.31	Le système doit utiliser le protocole de temporisation précise IEEE 1588, <i>Precise Time Protocol (PTP)</i> , ou un protocole semblable permettant de maintenir la cohérence temporelle pour tous les composants du système.			
1.32	Le sonar doit offrir des fonctionnalités automatisées (contrôlées à même le logiciel exclusif du fabricant ou un logiciel tiers) comme la télémétrie automatique, la poursuite de porte, la poursuite de pente, la durée d'impulsion, le type d'impulsion, la puissance et le gain, ainsi que la capacité de surpasser manuellement ces réglages s'il y a lieu.			
1.33	Le système doit fonctionner dans des eaux dont la température est de -2 °C à +30 °C.			
1.34	Le système doit procurer, dans le logiciel d'acquisition, la fonctionnalité de contrôle de la largeur de la fauchée et offrir au moins l'espacement équidistant des faisceaux.			
1.35	Le système doit mettre à l'échelle l'espacement des faisceaux selon la largeur établie du secteur de la fauchée de manière à ce que tous les faisceaux soient maintenus.			
1.36	Le système de sonar doit être fourni avec un logiciel pour prendre en charge une interface contrôlée par ordinateur pour l'acquisition et l'affichage de données. Ce logiciel doit être compatible avec la plateforme Windows 7.			
1.37	Le système de sonar doit fournir le moyen de réseauter avec un sous-système ordinateur et un équipement auxiliaire via port série et connexion Ethernet.			

Article	Exigences obligatoires minimales	Réussite	N° de page de la soumission	Commentaires
1.38	La base de temps du système (pour fin de synchronisation d'un sous-système ordinateur et d'un équipement auxiliaire) doit être synchronisée au temps universel coordonné (UTC) via le système mondial de localisation (GPS), soit à 1 impulsion par seconde (1 imp./s).			
1.39	L'entrepreneur doit fournir un soutien technique par téléphone et/ou courrier électronique dans les 24 heures d'une demande à ce titre, 7 jours sur 7, et fournir ainsi des réponses à des questions techniques courantes.			

PARTIE 2 : CRITÈRES COTÉS NUMÉRIQUEMENT

Article	Exigences cotées	Critères de notation et d'évaluation	N° de page de la soumission	Note brute (0-10)	Facteur de pondération (FP)	Total des points			
2.1	Le système est à compensation du roulis et du tangage, ou est extensible à la compensation du tangage.	<table border="1"> <tr> <td>À compensation du tangage – 3 points</td> <td rowspan="3">Extensible à la compensation du tangage – 2 points</td> </tr> <tr> <td>Pas de compensation du tangage – 0 point</td> </tr> </table>	À compensation du tangage – 3 points	Extensible à la compensation du tangage – 2 points	Pas de compensation du tangage – 0 point			5	/15
À compensation du tangage – 3 points	Extensible à la compensation du tangage – 2 points								
Pas de compensation du tangage – 0 point									

Article	Exigences cotées	Critères de notation et d'évaluation	N° de page de la soumission	Note brute (0-10)	Facteur de pondération (FP)	Total des points
2.2	Le système est à compensation du roulis, du tangage et du cap, ou est extensible à la compensation du cap.	À compensation du cap – 3 points Extensible à la compensation du cap – 2 points Pas de compensation du cap – 0 point			5	/15
2.3	Le système offre le fonctionnement en mode FM (modulation de fréquence).	Capacité de mode FM – 2 points Extensible au mode FM – 1 point Pas de capacité de fonctionnement en mode FM – 0 point			10	/20
2.3.1	Le système offre la capacité d'installation par l'utilisateur final des mises à jour de micrologiciels.	Extensible à l'utilisateur final – 2 points Extensible à l'usine – 1 point Micrologiciel du système non extensible – 0 point			5	/10
2.5	Étiquettes de mode d'emploi clairement identifiées et imprimées en anglais.	2 points pour indication par étiquetage			5	/10

Article	Exigences cotées	Critères de notation et d'évaluation	N° de page de la soumission	Note brute (0-10)	Facteur de pondération (FP)	Total des points
2.6	Le fournisseur doit procurer pour l'ensemble des composants fournis une garantie couvrant tous vices de qualité d'exécution, de qualité du produit et de rendement.	0 point en l'absence d'indication par étiquetage Garantie de 3 ans ou plus – 2 points Garantie de 2 ans – 1 point Garantie de 1 an – 0 point			5	/10

Nombre total de points possibles : **80**

Nombre total de points obtenus : _____

Équipe d'évaluation technique

	Nom en lettres moulées	Signature	Date
Évaluateur 1	_____	_____	_____
Évaluateur 2	_____	_____	_____

N° de l'invitation - Solicitation No.
EZ801-161760/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EZ801-161760

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-5-38169

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV211
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D
DISPOSITIONS SUR L'INTÉGRITÉ - LISTE DES NOMS

Veillez fournir le nom des entités suivantes, selon la nature du droit de propriété de l'entreprise.

1. Dans le cas d'une personne morale: le nom de chacun des membres du conseil d'administration

2. Dans le cas d'une entreprise individuelle ou d'un particulier faisant affaires sous le nom d'une entreprise: le nom de l'unique propriétaire ou particulier

3. Dans le cas d'une coentreprise: le nom de tous les membres actuels de la coentreprise

4. Dans le cas d'un particulier, le nom complet de la personne

5. Pour un individu - le nom complet de la personne

ANNEXE E LISTE DE VÉRIFICATION DE L'OFFRE

E1.1 Liste de vérification des produits à livrer obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les produits livrables précisés dans la demande de soumissions et l'énoncé des travaux (Annexe A) connexes, les produits livrables obligatoires qui doivent être présentés avec les documents du soumissionnaire afin d'être jugés recevables, sont décrits ci-dessous.

Le soumissionnaire doit remettre l'Annexe E – LISTE DE VÉRIFICATION DE L'OFFRE.

Ce qui suit est obligatoire et l'offre du soumissionnaire sera évaluée en fonction des exigences définies ci-dessous. Le soumissionnaire doit se conformer à chaque élément pour que sa proposition soit jugée recevable.

N°	Renvoi à la demande de soumissions	Désignation	Condition	Document fourni	Renvoi à l'offre (article, n° de page, etc.)
1	Page couverture	Page 1 de la partie 1 du document de <u>demande de propositions</u> remplie et signée	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>	
2	Article 3.1.1, Annexe C	Soumission technique, y compris tous les documents nécessaires pour vérifier la proposition répond aux critères obligatoires et cotés.	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>	
3	Annexe B Partie 1	Feuille de soumission financière, dûment remplie	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>	
4	Annexe E	Annexe E – Liste de vérification de l'offre, dûment remplie	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>	

E1.2 Documentation exigible

Si la documentation d'appui suivante n'est pas remise de pair avec l'offre, elle pourrait être demandée par l'autorité contractante, auquel cas elle devra être fournie dans les 24 heures suivant la demande écrite :

N°	Renvoi à la demande de soumissions	Désignation	Condition	Document fourni	Renvoi à l'offre (article, n° de page, etc.)
1	Annexe D. article 5.2.1	Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms, remplie	Dans les 24 h suivant la demande écrite	<input type="checkbox"/>	
2	Article 6.5.3	Représentant de l'entrepreneur, tableau rempli.	Dans les 24 h suivant la demande écrite	<input type="checkbox"/>	
3	Article 2.4, 6.9	Lois applicable, remplie	Dans les 24 h suivant la demande écrite	<input type="checkbox"/>	